

ANIMATION NATURA 2000 -ADOUR

COMITE DE PILOTAGE

COMPTE RENDU

Date : 29/01/2026

Lieu : Souprosse

Président du COPIL

Région Nouvelle-Aquitaine : Julien BAZUS

Organisateurs

Région Nouvelle-Aquitaine : Mathieu DESTOUESSE

CPIE Seignanx Adour : Léa GOUTAUDIER

Syndicat Adour Midouze : Alice TASTET

Présents

Maire de Souprosse - Président du SAM : DUCOS Christian

Landes Nature : LEMOINE Suzy

DDTM 40 : BARBEAU Christelle ; BERTRAND Magali

SEPANSO : CINGAL Georges

CD40/UTD Tartas : COUMES Bernard

EPTB Adour affluents aquifères (EPTB a3) : CUENDE François-Xavier

SAGE Adour aval : DESCAMPS Maxime

CD40, Service Patrimoine Naturel : DOURTHE Jean-valentin

Syndicat Adour Midouze : GAUZERE Jean Baptiste ; GONCALVES Anthony

Communauté d'agglomération du Grand Dax : GELPE Valérie

A'LIENOR : JACQUET Christophe

SYDEC 40 : JANUSZKIEWICZ Patricia

Mairie de GOOS : LABORDE Patrick

Syndicat mixte du bas Adour maritime : LAFITTE Patxiku

Ville de Dax : ERIDIA Martine ; LASCARAY Marc

UNICEM / LA ROUTE OUVRIERE ATURINE : MARSAN Frédéric ; DUBEZ Sophie

UNICEM : PADIAL Céline

SAGE Adour amont : LABADIE Bernard

Commune d'Onard – Vice-Présidente du SAM : MAURY Martine

Ville de Bayonne : MELIN Marie

Commune d'Orist : MENNESSON Pierre

Ville d'Aire-sur-Adour : POMIES Claude

SGLB : ORFILA Benoit

Fédération de Pêche et de protection des milieux aquatiques des Landes : PHILIPPOT
Isabelle

Comité de la randonnée pédestre Landes : SIREYJOL Philippe

Excusés

Fédération des chasseurs des Landes : LESBATS Mickaël ; CAVILLON Bastien
Syndicat Mixte Adour Amont : CRETON Augustin

Commune de Mées : IRIGOYEN Sophie

Comité Départemental des Landes de Canoë Kayak et des Sports de Pagaie / Canoë
Kayak Aturin : PESSONI Jean-Luc

ONF 40 : ARRIEUSECQ Frédéric

CEMEX : AZEMA Céline

EPTB Adour affluents aquifères (EPTB a3) : CARRERE Paul

Commune de Saint-Laurent-de-Gosse : CAZALIS Isabelle

Ville d'Anglet : DEQUEKER Valérie ; GUILLEMIN Marie-Laure

Landes Attractivité : DOURTHE Rémi

DREAL Nouvelle-Aquitaine : DUMAS Cindy

Mairie de Saint Vincent de Paul : ETIENNE Bernard

TEREGA : EYMET Julien

ENEDIS : GIGAN Yannick

CD40/UTD Saint-Sever : GOUTTEBEL Christophe

CPIE Seignanx Adour : HONTABAT Martine

ONF Agence des Pyrénées-Atlantiques : LARTIGUE Jeannette

CEN NA : LE MOAL Tangi

Ville de Tarnos : MABILLET Marc

DDTM 64 service mer et littoral : MANTEAU Théophile

MACS : MARCHAND Aline

Association LA GRANGE : MENUT Aurélien

CAGD : MICHEL Véronique

Groupement de Défense Sanitaire Aquacole de Nouvelle-Aquitaine (GDSA-NA) :
MONTFORT Ludovic

Ville de Saint-Martin-de-Seignanx : POURTAU Philippe

Commune de Hinx : TOMAS Hélène

Commune de Saint-Jean-de-Lier : DUBOS Thierry

Mairie de Pontonx-sur-l'Adour : DARBAYAN Jean-Marie

SAGE Adour amont : Lauren MATIAS

Ordre du jour (diaporama de présentation en annexe)

- Actualités du site et du réseau Natura2000
 - Bilan de l'animation du Document d'Objectifs 2025
 - Modification de la Charte
 - Perspectives pour l'année 2026
-

Introduction du Comité de Pilotage par son Président, Julien BAZUS, Conseiller Régional pour le territoire Adour Landes Océanes.

M. Bazus rappelle que le transfert de compétence n'a pas forcément été suivi d'un transfert de l'ensemble des moyens financiers. En particulier pour le financement de l'élaboration des 29 DOCOB toujours en attente dans les Pyrénées-Atlantiques ou pour la révision de certains DOCOB.

M. Destouesse précise que des échanges de courriers ont eu lieu entre le Ministère de la transition écologique et les services de la Région. Ils ont abouti à une première bonne nouvelle : la décision de transférer environ 1,5 M d'€ supplémentaires cette année à la Région.

M. Bazus indique que c'est bien mais c'est encore insuffisant au regard du besoin initial de 3,3 M d'€.

La DDTM s'interroge sur le cas des Landes. Pour ce département, il lui semble que la Région a les mêmes enveloppes financières que l'Etat avant le transfert.

→ Tour de salle et présentation de l'équipe d'animation

Actualités du site et du réseau Natura2000

Depuis 2025, l'animation du site L'Adour est détachée de celle des Barthes de l'Adour. Les animateurs rappellent donc les caractéristiques du site l'Adour ainsi que les enjeux de conservations et objectifs définis dans son DOCOB.

 **Organisation de l'animation du site**
Depuis le 18 mars 2025 l'animation a repris

Autorité de gestion	Animateurs du DOCOB
 RÉGION Nouvelle-Aquitaine	Titulaire :  SEIGNANX ET ADOUR
Cofinanceur  Cofinancé par l'Union européenne	Sous-traitants :  Syndicat Adour Midouze  FEDERATION DEPARTEMENTALE PÊCHE  CHASSEURS DES LANDES Engagez-vous pour la territoire

 **Le site NATURA 2000**
FR7200724 L'ADOUR

DOCOB validé
Rédaction par l'Institution Adour

- ♦ 16 Habitats d'Intérêt Communautaire
- ♦ 22 Espèces d'Intérêt Communautaire
20 Espèces animales dont 8 poissons
2 Espèces végétales



3500 ha
63 communes
9 CdC
2 départements



Bayonne **Dax** **Saint-Sever** **Aire-sur-l'Adour**

Légende
□ communes
Site N2000
■ Adour



Le site NATURA 2000

FR7200724 L'ADOUR

Espèce d'intérêt communautaire	Enjeu de conservation	Habitat d'intérêt communautaire
1102 Grande Alose	Majeur	1130 Estuaires
1103 Alose feinte		91E0 Aulnaies-frênaies
1126 Toxostome		91F0 Chênaies-ormaies
1356 Vison d'Europe		3150 Herbiers aquatiques des lacs, fossés et canaux
1355 Loutre d'Europe		6430 Mégaphorbiaies
1046 Gomphe de Graslin		1140 Replats boueux ou sableux
1607* Angélique à fruits variables		1150* Lagunes côtières
1220 Cistude d'Europe	Fort	1330 Prés salés atlantiques
1095 Lamproie marine		2110 Dunes mobiles embryonnaires
1099 Lamproie fluviatile		3130 Gazons amphibies annuels
1041 Cordulie à corps fin		2130* Dunes côtières fixées à végétation
1044 Agrion de Mercure		2180 Dunes boisées
1060 Cuivré des marais		3260 Herbiers aquatiques des rivières
1428 Marsilée à quatre feuilles		3270 Végétation des berges vaseuses des rivières
1308 Barbastelle	Secondaire ¹	6510 Prairies de fauche atlantiques
1310 Miniptère de Schreibers		92D0 Galeries et fourrés riverains méridionaux
1096 Lamproie de Planer		
1106 Saumon atlantique		
1134 Bouvière		
1065 Damier de la succise		
1083 Lucarne cerf-volant		
1088 Grand capricorne		

¹ Le caractère « Secondaire » correspond à l'enjeu sur le site et uniquement sur le site. Certains habitats ou espèces qualifiés d'enjeux secondaires ont une valeur patrimoniale élevée et présentent des enjeux importants à d'autres échelles.



Site NATURA 2000 L'ADOUR

Objectifs du DOCOB



©mairie de Bordères-et-Lamensans



©SAM



©SAM

Préserver et restaurer l'hydrosystème Adour

- Maintenir et restaurer la dynamique fluviale
- Veiller à la qualité et la quantité d'eau
- Préserver et restaurer les continuités écologiques

Maintenir un ensemble de milieux naturels fonctionnels et complémentaires dans un bon état de conservation

- Conserver et restaurer les habitats et les espèces d'intérêt communautaire
- Adapter la gestion et l'aménagement du site à la sensibilité des espèces et des habitats
- Limiter la prolifération des espèces envahissantes et lutter contre l'homogénéisation des milieux

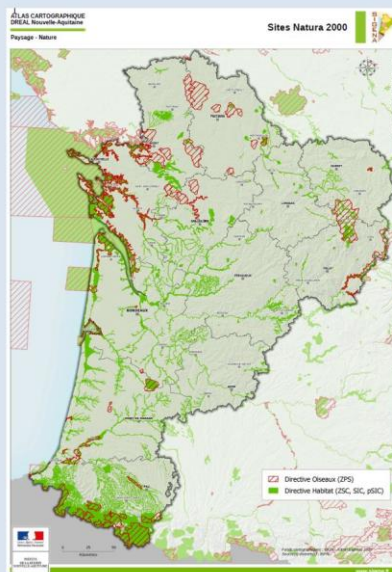
Assurer l'animation du site et développer sa connaissance

- Conduire l'animation du DOCOB
- Sensibiliser, informer et mettre en valeur le site
- Compléter la connaissance du site



Actualités du réseau Natura 2000

- Colloque régional cette année
- Rencontre des animateurs landais envisagée à l'automne 2026



Echanges du COPIL :

Remarque sur la patrimoniale Anguille d'Europe qui ne figure pas dans les espèces cibles du DOCOB. L'Anguille n'est pas une espèce d'intérêt communautaire de l'annexe II de la DHFF. Ainsi, et malgré tous les enjeux de conservation, le DOCOB Natura 2000 ne cible pas directement cette espèce. Des actions du DOCOB sont néanmoins favorables à cette espèce : restauration de la transparence écologique des ouvrages hydrauliques, amélioration/restauration des zones humides...

Discussion sur les plantes Espèces Exotiques Envahissantes (EEE). De nombreuses plantes EEE sont présentes sur le site : Baccharis, Herbe de la Pampa, Renouée du Japon, Ambroisie... Ponctuellement, des actions peuvent être menées pour lutter contre ces espèces avec Natura2000 mais il existe aussi de nombreux autres programmes qui traitent de la thématique des EEE. Il est aussi rappelé l'importance de ne pas planter aujourd'hui les « EEE de demain » et d'utiliser uniquement des espèces de plantes locales dans les aménagements (listées dans la Charte Natura 2000).

Bilan 2025 et perspectives 2026

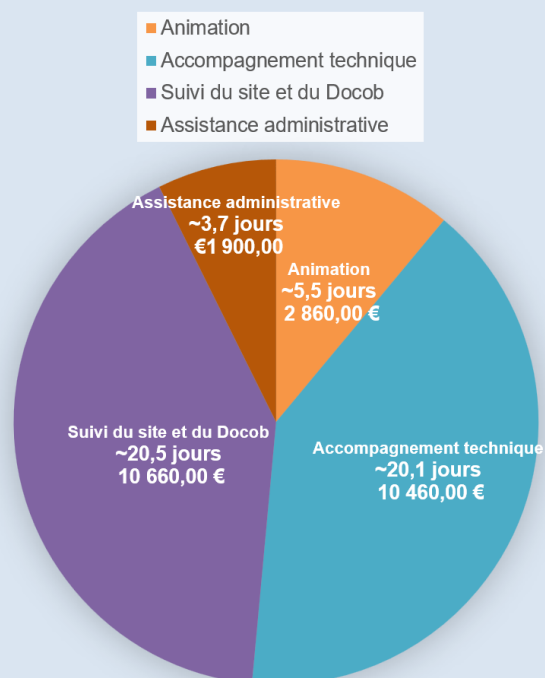
Présentation du bilan financier

Le bilan financier 2025 du site est présenté.



Bilan financier 2025

- Marché Région pour 3 ans (85 000€) notifié le 14 février 2025
- Bon de commande du 18 mars 2025 au 17 mars 2026 : ~50 jours / 25 880€
- 4 structures : CPIE Seignanx Adour, Syndicat Adour Midouze, FDPPMA et FDC40



Communication et sensibilisation

L'exposition de 6 kakémonos sur le site Natura 2000 de l'Adour a été prêtée à de nombreuses reprises cette année. Elle présente : enjeux, habitats et espèces. L'exposition est disponible au prêt gratuitement (formulaire à remplir pour la réservation).



Sensibilisation



Exposition sur l'Adour

Prêt gracieux de l'exposition Adour

- Histoire d'Adour à St-Jean-de-Marsacq
- Forum Orxois à Orx
- Association Lagrange pour la Fête de la Nature à Larrivière-Saint-Savin
- Médiathèque du village Alzheimer à Dax dans le cadre de la semaine des rivières du Grand Dax
- Syndicat SMBAM pour son stand à la fête du fleuve à Saubusse

Contactez-nous pour avoir l'expo lors de votre prochain évènement !!

Des évènements grand public de sensibilisation ont été proposés en mai lors de la Fête de la Nature.



Sensibilisation



Fête des Saligues à Cazères-sur-l'Adour

Interventions pour la Fête de la Nature en mai

- Conférences sur Les îles de l'Adour maritime avec Val d'Adour Maritime à St-Martin-de-Seignanx. Lors de l'évènement, l'association signe officiellement la Charte devant une 50N de pers.
- Fête des Saligues à Cazères-sur-l'Adour



Sensibilisation



Création d'une newsletter

Newsletter 1 : nouvelle animation, Cistude, expo, charte, événements...

Contactez-nous pour la recevoir !!
n2000.barthesadour@gmail.com

À venir...
Newsletter 2
un nouveau site internet ?

Un nouvel outil de communication a été créé : une newsletter qui permet de diffuser par mail de l'information sur le site, ses espèces et les actions en cours. Cette newsletter peut aussi être l'occasion de communiquer sur des actions portées par des tiers sur le site Natura 2000, **n'hésitez pas à nous faire part de vos propositions !**

Si vous ne la recevez pas déjà demandez-nous de vous ajouter au mailing !

Le Conservatoire Botanique a organisé une formation sur les herbiers aquatiques cet été sur l'Adour avec l'aide des animateurs.

Certains acteurs ont fait part de leur regret à pas avoir été associé à cet évènement.

Les animateurs ont précisé que les acteurs du secteur de l'Adour médian ont été privilégiés mais que si d'autres opportunités similaires se présentent en 2026, l'information sera diffusée plus largement par les animateurs.



Veille et échanges avec d'autres animateurs de sites Natura 2000

Formation du CBNSA sur les herbiers aquatiques

Suite à l'étude des herbiers aquatiques de Nouvelle-Aquitaine, le CBNSA et l'animateur ont proposé la réalisation d'une journée de formation sur les sites où avaient été observés des herbiers aquatiques remarquables en 2022 et 2023. Cette formation était à destination de l'ensemble des gestionnaires de milieux naturels pour moitié Sud-Aquitaine.



Contrats et Chartes

Les contrats Natura 2000 permettent de financer les actions en faveur des habitats et espèces d'intérêt communautaire du site. En 2025, une demande de financement a été déposée.



Accompagnement technique à la contractualisation des actions du DOCOB

CONTRAT NATURA 2000

- Contrats volontaires
- Parcelles non agricoles
- Actions d'entretien ou de restauration des milieux naturels et des espèces
Exemple :
Restauration de mares
Entretien de prairies et pelouses par pâturage
...
- Rémunération sur devis ou sur barème
- Prise en charge à 100% pour propriétaires privés, 80% pour collectivités

BILAN 2025 1 contrat monté en 2025 et déposé en janvier 2026 sur les communes de Renung et Bordères-et-Lamensans



Protection site de ponte de la Cistude d'Europe



Cistudes en insolation dans les Saligues de Renung en mai 2025



Zones de pontes soumises aux prédateurs en août 2025



Département 40

- Site Nature 40 des Saligues de l'Adour
- Communes de Renung et Bordères-et-Lamensans

Objectif : protéger de la prédation les pontes de Cistude d'Europe

Moyens : mise en place d'une clôture électrifiée

Suivi de l'efficacité et entretien dispositif

Coût total 2 377,22€

1 259 € (clôture et électrificateur)

1 118,22 € (installation, entretien et suivi par le CD40)

Les actions figurant au DOCOB ont été présentées.



Ces actions peuvent faire l'objet de financements Natura2000.

N'hésitez pas à vous rapprocher des animateurs si vous pensez à des opportunités de contrat sur vos parcelles. Attention, pour rappel, pour la mise en place d'un contrat, la parcelle doit être située dans le périmètre du site.

Concernant la restauration et l'entretien de milieux ouverts, les membres du COPIL interrogent sur les MAEc. Il est expliqué qu'en 2025, la Région ne missionne plus l'animateur pour proposer les MAEc (communication, accompagnement des agriculteurs, rédactions des diagnostics préalables...). L'Etat (DRAFF) et la Région n'ont toujours pas trouvé d'accord financier pour la réalisation de l'animation des MAEc en dehors des sites gérés par des collectivités. En effet, les collectivités porteuses d'animation assument la contrepartie publique à l'obtention des aides européennes, ce que la Région ne fait pas dans le cas d'animation sous-traitée (cas de l'Adour). Pourtant, les aides sont à disposition des agriculteurs mais il n'y a plus de financement pour les accompagner dans leurs démarches.



MAEC 2025

« Les MAEC permettent de rémunérer des agriculteurs qui agissent pour l'environnement. C'est un outil très important pour les sites Natura 2000.

Pour contractualiser ces MAEC, les agriculteurs ont besoin d'un accompagnement. Cet accompagnement, appelé animation MAEC, était financée jusqu'en 2024 par l'Etat (DRAAF) et par le FEADER et l'instruction était faite par la Direction de l'agriculture de la Région.

L'Etat ne financera plus l'animation MAEC à partir de 2025 et la Région ne peut pas prendre le relai par manque de moyens pour tous les acteurs.

La Région financera uniquement l'animation MAEC lorsqu'elle est faite en régie par la structure porteuse Natura 2000

Pour mémoire la diapositive du dernier COPIL

Landes Nature (opérateur historique des MAEc des barthes et de l'Adour) explique que l'association réfléchit, pour palier au défaut de financement Etat/Région, à un système de prestation payante pour chaque agriculteur en 2026.

Concernant les actions pour la transparence écologique des cours d'eau, l'espace de mobilité ou la qualité de l'eau, l'EPTB 3A (ex Institution Adour) explique qu'il existe de nombreux autres programmes de financement et actions complémentaires à Natura 2000. Toutes les actions du DOCOB ne sont pas forcément à réaliser par Natura2000. Le DOCOB étant ancien (plus de 15 ans), les fiches actions pourraient être retravaillées afin d'identifier les nouveaux acteurs et programmes gravitant autour de l'Adour. Ce travail spécifique demanderait du temps et actuellement, l'animation est concentrée sur les contrats et accompagnement technique plutôt que sur une révision du DOCOB.

Une **charte Natura 2000** a été signée en 2025 par l'Association Val d'Adour Maritime. Des échanges sont en cours avec d'autres structures qui pourraient s'engager en 2026.



Charte

L'Association Val d'Adour Maritime

- membre du COPIL
- Association qui œuvre à valoriser et protéger le fleuve depuis près de 30 ans
- Valorise le Pays de l'Adour Maritime et de ses affluents, de son histoire, de son patrimoine culturel et artistique

En janvier 2025, l'association s'est engagée à respecter la Charte Natura 2000 et à agir en ambassadeur du site auprès de ses adhérents en diffusant les enjeux de conservation du DOCOB et les bonnes pratiques de gestion.

Un grand merci à ces amoureux du fleuve !!

Vous aussi *marquez votre engagement en faveur de la conservation de l'Adour. Contactez-nous pour signer la Charte !!*



©CPIE Seignaux Adour

À venir...
Plusieurs chartes en cours de signature

Modification de la Charte

Une demande a été formulée par les acteurs de la forêt publique pour modifier l'engagement EMB_4 de la Charte. Cet engagement est trop contraignant sur les pratiques actuelles d'entretien et d'exploitation de la forêt. Dans les forêts communales du site, communes et ONF ont expliqué qu'il est actuellement impossible de s'engager à effectuer l'ensemble des travaux sur les forêts en dehors de mars-juillet. Effectivement, la majorité de ces forêts étant des chênaies inondables, accéder aux parcelles uniquement sur la période automne/hiver n'est pas envisageable. L'objectif de la Charte n'étant pas d'entraîner des surcoûts sur les activités socio-économiques du site mais bien de communiquer sur les bonnes pratiques au sens large, il est proposé que cet engagement continue de figurer dans la charte mais ne soit plus qu'une recommandation.

E_MB_4 : Ne pas réaliser de travaux d'entretien ou d'exploitation de mars à juillet pour ne pas nuire à la reproduction des espèces inféodées à ce milieu.



Modification de la Charte

Actuellement

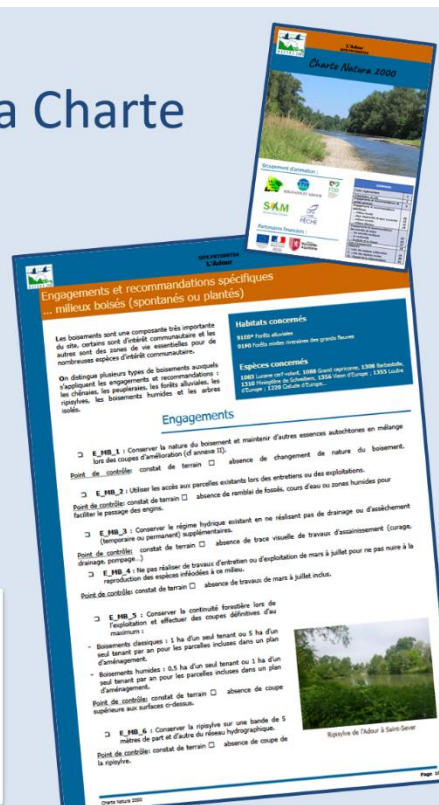
Dans la rubrique « milieux boisés (spontanés ou plantés) », page 10

E_MB_4 : Ne pas réaliser de travaux d'entretien ou d'exploitation de mars à juillet pour ne pas nuire à la reproduction des espèces inféodées à ce milieu.

Difficultés : des acteurs forestiers trouvent l'engagement trop contraignant sur leur pratique

Proposition passer l'engagement en « recommandation »

Cela permettrait de continuer à sensibiliser à cet enjeu tout en permettant à plus de propriétaires forestiers de signer la Charte





Modification de la Charte

Recommandations

- ☐ **R_MB_1** : Préserver les arbres morts, dépérissants et/ou à cavités, sur pied ou au sol dans la mesure où ceux-ci ne posent pas de problème de sécurité publique.
- ☐ **R_MB_2** : Privilégier la régénération naturelle.
- ☐ **R_MB_3** : Favoriser de manière générale la diversité des strates, des âges et des essences.
- ☐ **R_MB_4** : Préférer des engins adaptés au milieu et privilégier le débardage alternatif (treuil, busquage, traction animale...)



Débardage par traction animale à Bordères-et-Lamensans

Ajouter la recommandation en p.12
R_MB_5 : Ne pas réaliser de travaux d'entretien ou d'exploitation de mars à juillet pour ne pas nuire à la reproduction des espèces inféodées à ce milieu.

Validation du COPIL ?



La proposition de modification est longuement discutée. La commune d'Onard fait un retour d'expérience sur la gestion de sa forêt avec l'ONF.

La DDTM rappelle que même si l'engagement devient une recommandation, la Loi nationale sur les espèces protégées et notamment l'interdiction de les déranger en période de reproduction, de détruire leur nid ou leur habitat de reproduction continuera de s'appliquer. Les plans d'aménagement forestier doivent intégrer ces enjeux, même en dehors des sites Natura 2000.

La SEPANSO s'inquiète de cette modification qui risque d'aboutir à une baisse d'exigence environnementale de la Charte.

L'animateur propose qu'un rappel de la réglementation soit apposé à la recommandation pour s'assurer que les signataires aient bien été informés de la Loi sur les espèces protégées et l'intègre à leur gestion forestière.

La SEPANSO accepte dans ce cas la modification.

→A l'issu des échanges, l'ensemble du COPIL valide la modification de la Charte avec la formulation suivante :

R_MB_5 : Ne pas réaliser de travaux d'entretien ou d'exploitation de mars à juillet pour ne pas nuire à la reproduction des espèces inféodées à ce milieu. *S'applique tout de même l'article L411-1 du Code de l'environnement relatif à la préservation des espèces protégées et de leur habitat.*

L'animateur présente un bilan des missions d'accompagnement technique des projets réalisés en 2025.

 **Accompagnement pour la prise en compte de Natura 2000 dans les autres politiques publiques en 2025**

Politique publique	Soutien et articulation avec Natura 2000
Programmes de suivi et évaluation des habitats d'intérêt communautaire : estuaire par le MNHN, herbiers aquatiques du CBNSA, LIFE MarHa sur les habitats marins...	Participation aux groupes de travail, propositions d'expertises locales, remontées de données...
Plans Nationaux Loutre, odonates, Cistude, papillons de jours, Vison d'Europe...	Expertise technique, fournitures de données, participation aux enquêtes nationales, aux groupes de travail
Espaces naturels sensibles 40, sites Natura2000 voisins	Participation aux COPILs, fournitures de données, relecture et avis....
Soutien aux projets des Syndicats de rivières situés dans le site Natura 2000	Fournitures de données, diagnostics écologiques et préconisations pour les travaux
Mesures compensatoires	Suivi des sites choisis dans Natura 2000, partage de données, appui technique au respect des enjeux Natura 2000
Plans et programmes locaux SAGES Adour amont et aval, SCOT, PLUI, Plan Climat, Dispositif Petite Ville de Dornan	Participation aux groupes de travail, fournitures de données, relecture et avis....

 Participation à la rédaction d'un article sur le Gomphe à pattes jaunes pour l'OPIE

 Participation aux commissions du SAGE Adour Amont

 **Accompagnement technique des projets en 2025**

Rappel de la mission de l'animateur

- Apport d'informations sur les enjeux Natura 2000
- Conseils pour limiter l'impact
- Échanges avec les services de l'État

 Coupe de ripisylve vers Gousse

Quelques exemples en 2025

- Coupes de ripisylves d'intérêt communautaire
- Réseau de chaleur urbain avec captage dans l'Adour
- Manifestations nautiques
- Documents et projets d'urbanisme
- ...



Sollicitez-nous pour évaluer les impacts d'un projet, pour connaître les milieux naturels et les espèces présentes sur les lieux

La SEPANSO rappelle l'existence de la [fiche sur la gestion des ripisylves](#) co-écrite avec FIBOIS qui peut être diffusée largement pour sensibiliser à leur conservation. La DDTM ajoute qu'une nouvelle fiche de communication sur la gestion est en cours d'écriture.

Suivi du site et du DOCOB



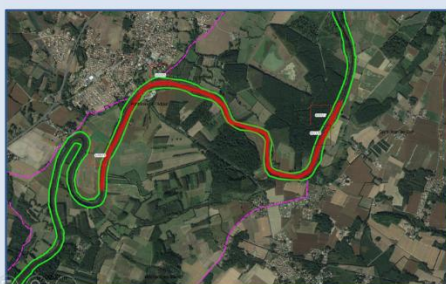
Suivi des Odonates Gomphidés et Anisoptères Prioritaires (SOGAP) de l'Adour

OBJECTIFS

- Suivre annuellement
 - Cordulie à corps fin *Oxygastra curtisii*
 - Gomphe de Graslin *Gomphus graslinii*
 - Gomphe à pattes jaunes *Stylurus flavipes*
- Evaluer l'état de conservation de ces espèces

MÉTHODES

- 3 passages par saison sur l'Adour vers Pontonx
- Ramassage de toutes les exuvies des berges
- Saisie des données dans la base nationale



28



Suivi des Odonates Gomphidés et Anisoptères Prioritaires (SOGAP) de l'Adour

RÉSULTATS SOGAP 2023 à 2025

- Les abondances toutes espèces confondues restent faibles
- La Cordulie à corps fin et le Gomphe à pattes jaunes enfin observés en 2025

PERSPECTIVES

→ Suivi primordial !!

- Continuer le SOGAP de Pontonx (<2023)
- Installer d'autres SOGAP et investiguer sur les causes de disparition

PLAN NATIONAL D'ACTIONS EN FAVEUR DES LIBELLULES Agir pour la préservation des odonates menacés et leurs habitats			
	2023	2024	2025
Kms parcourus	1,72	2,11	2,91
<i>O. forcipatus</i>	117	73	75
<i>O. uncatus</i>		3	7
<i>B. irene</i>		1	3
<i>S. flavipes</i>			2
<i>O. curtisii</i>			2

Résultats du SOGAP de l'Adour



©CPIE Seignanx Adour
Cordulie à corps fin observée lors du SOGAP 2025

Remarques :

La SEPANSO dit qu'une étude sur la qualité des sédiments pourrait peut-être aider à comprendre le déclin de certains odonates. En effet, les larves vivent 1 à 2 ans en contact avec les sédiments.

Le CD40 remarque que le Gomphe de graslin n'a pas été trouvé lors des SOGAPs. L'animateur confirme que l'espèce est de plus en plus rare et qu'il semble que cela ne soit pas uniquement sur l'Adour mais sur de nombreux fleuve français.



Amélioration des connaissances sur les Cistudes de l'Adour

OBJECTIFS

- **Homogénéiser les connaissances sur la Cistude d'Europe au sein du site Natura 2000 ou à proximité immédiate.**
- Maintenir un ensemble de milieux naturels fonctionnels et complémentaires dans un bon état de conservation
- Conserver et restaurer les habitats et les espèces d'intérêt communautaire,
- Adapter la gestion et l'aménagement du site à la sensibilité des espèces et des habitat...

→ proposer Contrat ou Charte Natura 2000

RÉSULTATS

- 44 plans d'eau/zones humides dans le protocole
 - **7 avec validation de la présence de la Cistude**
 - **23 sites invalidés**
 - 14 sites supprimés du protocole (inaccessible ou désaccord propriétaire)
- Les inventaires ont également confirmé une **très forte présence** de sa cousine américaine la Trachémyde écrite aussi appelée "**Tortue de Floride**" qui occupe **24 sites** dont **4 sites avec des Cistudes**.



Le CD40 demande si des actions de lutte contre la Floride pourraient faire l'objet de contrats Natura2000. L'animateur répond qu'en théorie oui mais à plusieurs conditions : impact avéré de la Floride sur la Cistude, protocole validé par le CSRPN et suivi par l'OFB. La Tortue de Floride étant une espèce exotique envahissante, la lutte est possible mais il y a de nombreuses contraintes : interdiction de la déplacer vivante, euthanasie par vétérinaire, protocoles de mise à mort compliqués... En outre, il est obligatoire qu'il n'y ait aucun impact ou mise en danger des populations de cistudes existantes ou potentielles dans les protocoles de lutte contre la Floride (piégeage accidentel, dérangement...).



Suivi socio-économique

Thématiques

- Sites d'exploitation de gravières : contact et échanges avec les entreprises pour la prise en compte des enjeux de leurs sites
- Transparence écologique des ouvrages transversaux : discussion et échanges avec les services de l'Etat, les propriétaires et Migradour



Questions diverses :

Le SMBAM demande quelles sont les limites du site Natura 2000 l'Adour par rapport aux sites Barthes. Sur le bas Adour il indique que le foncier du site est du Domaine Public Fluvial et que ça complexifie les possibilités à contractualiser des actions. Le SAM confirme la difficulté administrative, mais rapporte l'expérience du site Midouze sur lequel un contrat Natura 2000 a été réalisé pour l'entretien des délaissés domaniaux.

La SEPANSO explique à M. BAZUS que l'association et d'autres ont attaqué l'arrêté autorisant le prélèvement de poissons migrateurs au niveau du Port de Bayonne géré par la Région. Il l'invite à discuter au niveau de la Région de ce dossier.

M. Bazus, Président du COPIL, la Région et les animateurs remercient les membres du COPIL d'être venus si nombreux et pour la qualité des échanges durant la réunion. L'assemblée remercie chaleureusement la mairie de Souprosse et M. Ducos pour leur accueil.

Pour toute information : n2000.barthesadour@gmail.com